MAIRIE DE CHARMONT EN BEAUCE

2 RUE DE LA MAIRIE

45480 CHARMONT EN BEAUCE

Tél: 02.38.39.56.12

Numéro délibération : 2022-32

Envoyé en préfecture le 28/10/2022 Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le 28/10/2022



ID: 045-214500803-20221020-2022_32-DE

Extrait du registre des délibérations Séance du 20 octobre 2022

Date de la convocation

Date d'affichage 14/10/2022

Réf: 2022-32

à l'unanimité Pour : 10

Contre: 0 Abstention: 0 L'an 2022 et le jeudi 20 octobre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire.

<u>Présents</u>: Mme PRUNET Delphine Maire, M. MALON Stéphane 1er Adjoint, Mme PION Gabrielle 2e Adjointe, M. JOLIN Lionel 3e Adjoint, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LEMOAL David

Absents/ excusés : NEANT

Secrétaire: Mme PERON Adeline

Objet : Désignation d'un conseiller municipal, correspondant incendie et

secours

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels :

Vu le Décret n°2022-1091 en date du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant qu'il convient de désigner un conseiller municipal, représentant communal en qualité de correspondant incendie et secours

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE

Monsieur JOLIN Lionel, conseiller municipal, 3e Adjoint au Maire de la Commune de Charmont-en-Beauce, en tant que correspondant incendie et secours.

Pour copie conforme Au registre le 20 octobre 2022 Le Maire, Delphine PRUNET

